



COMPTE RENDU DU CHS

réuni en audioconférence le 6 mai 2020

Cette réunion du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail a été entièrement consacrée au sujet de la sortie du confinement.

Les documents qui nous ont été communiqués la veille de la séance étaient ceux établis par le secrétariat général, en particulier le PRA (plan de reprise d'activité) qui succède au PCA à partir du 11 mai.

A l'ouverture de la séance a été lue la déclaration liminaire suivante

« Les sections syndicales CGT, Solidaires Finances Publiques 92, FO DGFIP 92, CFDT et CFTC réaffirment : face à la pandémie la priorité absolue est la préservation de la santé et de la vie des agents.

C'est pourquoi, **les sections syndicales réitèrent leur demande que tout soit mis en œuvre pour réduire le plus possible la présence des agents dans les services** : recours au télétravail, attribution d'ordinateurs portables et de téléphones portables, pilotage à distance des applications, respect de l'engagement à 20% maximum de présence en SIP pour la campagne IR, poursuite de la fermeture des accueils au public.

Les sections syndicales demandent **le maintien des ASA avec conservation du traitement** :

-pour les agents devant garder leurs enfants alors que le déconfinement en milieu scolaire s'annonce particulièrement chaotique.

-pour les personnes fragiles ou proches de personnes fragiles.

Les sections syndicales demandent qu'aucune retenue ne soit opérée sur les congés ou jours RTT et exigent l'abrogation de l'ordonnance du 16 avril 2020. Elles dénoncent les injustices, les inégalités hommes/femmes et les divisions que l'application anticipée de cette ordonnance entraîne déjà dans nos services.

Les sections syndicales demandent le respect des métiers et missions exercées par chaque agent en toute circonstance et notamment à l'occasion du télétravail.

Pour les agents amenés à être présents dans les services :

Les sections syndicales demandent que tous les moyens de protection individuels et collectifs soient mis en œuvre :

-mise à jour du DUERP

-mise à disposition pour tous les agents de masques, gel, lingettes, gants... installation de cloisons en plexi-glas si besoin...

-établissement et respect de la distanciation des 2 mètres minimum entre agents et cloisonnement des tâches

-nettoyage quotidien des locaux adapté à la situation sanitaire (y compris ascenseurs, poignées de porte, rampes d'escalier...) et désinfection complète si nécessaire

-vérification et nettoyage des systèmes de climatisations

-maintien des horaires adaptés pour les agents utilisant les transports en commun afin d'éviter les périodes de pointe

-traitement à J+1 du courrier

-distanciation et mesures de protection aux heures d'arrivée et de départ et pour les cantines, cafétérias, ascenseurs.

Les sections syndicales demandent que dans le cadre du soutien psychologique chaque agent isolé soit joint par téléphone et que cette offre soit élargie aux agents qui le souhaitent.

Enfin elles demandent l'arrêt de toutes les réformes en cours ainsi que des suppressions d'emplois.

Elles réaffirment que si les agents estiment que les garanties de protection ne sont pas assurées, ils seront en situation d'exercer leur droit de retrait. »

La discussion s'est engagée sur les sujets évoqués dans la déclaration. Les points principaux ont été repris par la directrice dans son message aux agents le 7 mai.

La question du présentiel

La direction a précisé que le 11 mai est une reprise du travail avec respect absolu des règles sanitaires, maintien en télétravail de tous les agents déjà en télétravail, maintien des ASA garde d'enfants moins de 16 ans et agents en fragilité.

Au 6 mai, 20% des collègues étaient en présentiel dans les services (23% en SIP).

A terme, et de façon progressive, la Direction souhaite que 57 % des collègues soient présents à leur poste. L'ordre d'idée de la répartition actuelle des effectifs est le suivant (il y a un peu plus de 2 000 agents dans la Direction) :

- 250 collègues en ASA pour santé fragile (pathologies listées)
- 190 collègues en ASA pour garde d'enfants moins de 16 ans
- 450 collègues en télétravail.

En tout état de cause, la directrice s'est engagée à ce qu'aucun retour dans un service ne soit permis si les conditions requises ne sont pas établies de façon certaine (distanciation sociale et hygiène en particulier) et si les plans ne sont pas remontés.

Les responsables de service contacteront individuellement leurs agents pour envisager les modalités de leur retour dans les services.

La délégation CGT a insisté sur le risque encouru par les agents qui, pour se rendre au travail le 11 mai, doivent emprunter les transports en commun menacés de saturation et a demandé que ces agents soient dispensés de reprise tant que la situation dans les transports ne serait pas éclaircie et qu'à tout le moins ? s'ils estiment courir un risque, ils puissent être autorisés à ne pas reprendre.

La direction a pris en compte cette demande.

Dans le message adressé par la directrice aux agents le 7 mai il est écrit :

«A cet égard, si vous vous trouvez confronté à l'impossibilité de disposer d'un transport en commun sécurisé au regard des risques sanitaires actuels, vous devrez en informer votre responsable de service qui vous positionnera ce jour-là en autorisation spéciale d'absence. »

La CGT invite les collègues à ne prendre aucun risque et à utiliser le cas échéant cette procédure autant que nécessaire.

La règle des 2 mètres entre agents (moyenne de 4m² par agent) sera respectée. Au besoin une rotation des effectifs sera organisée.

Les plans de positionnement des postes de travail dans le cadre de la distanciation requise devront être communiqués à la Direction par les responsables de service avant le 11 mai.

La CGT s'insurge contre le taux de présentiel annoncé et rappelle que le télétravail a été annoncé comme une priorité absolue.

En pleine pandémie, alors que nous nous situons en zone rouge, on fait courir des risques inutiles aux agents.

La CGT demande que le taux en présentiel soit maintenu à son niveau actuel par recours massif au télétravail, fait état de sa vigilance dans la période à venir, et mentionne l'éventualité du droit de retrait si la situation l'exige.

La question de l'accueil

La règle sera l'accueil par téléphone ou par courriel.

Il n'y a aura pas d'accueil physique « portes ouvertes ». A titre exceptionnel, des réceptions sur rendez-vous pourraient être envisagées à partir du 25 mai.

A cette fin principalement, des parois en plexiglas seront livrées et installées à partir du 18 mai dans les services.

Le télétravail

Son déploiement est une priorité dans le PRA du ministère.

En l'absence d'ordinateurs portables il y aura recours à des équipements de type Tiny, permettant à l'agent de prendre la main sur son unité restée au bureau.

100 (dont une quarantaine dans les SIP) seront déployés très prochainement, de nouvelles commandes sont effectuées.

32 téléphones portables (pour l'accueil téléphonique) sont déployés et 36 vont l'être bientôt.

La CGT a évoqué le coût du télétravail pour les agents. La direction prévoit la réunion d'un groupe de travail sur toutes les questions liées au télétravail, une fois la crise sanitaire passée.

Les ASA

Au-delà du 1er juin, les ASA pour garde d'enfant devront être justifiées par l'absence de mode de garde ou d'impossibilité d'accueil en classe.

Les mesures d'hygiène

La TM d'Antony a été désinfectée lundi dernier. Pas de désinfection au SPF de Nanterre car pas de cas Covid avéré.

Après le 11 mai les locaux feront l'objet d'un nettoyage quotidien, adapté et approfondi : les sols, rampes d'escaliers, digicodes, boutons d'ascenseurs, poignées de portes, équipements communs... seront désinfectés quotidiennement, ainsi que les surfaces planes dans les bureaux : dessus du bureau, dessus des armoires basses, tables de dépôt de documents.

Chaque collègue en présentiel se verra remettre un flacon rechargeable de 100 ml de gel hydroalcoolique, ainsi que des lingettes ou de l'alcool ménager pour nettoyer son clavier, sa souris et son téléphone. Le CHS participera au financement des stocks de masques et de gel.

La CGT a demandé la vérification des climatisations. Accord de la direction.

La délégation CGT a demandé à connaître la composition des produits utilisés pour ces nettoyages et la mise à disposition des avenants aux contrats d'entretien en vigueur, ainsi que leur affichage dans les services. Accord de la direction.

Les masques

En l'absence de doctrine ministérielle, le port du masque dans les bureaux n'est pas envisagé, 2 masques (FFP1) seront fournis par jour à chaque collègue empruntant les transports en commun.

Dans un premier temps il s'agira de masques chirurgicaux. Par la suite le CHS demande que des masques grand public catégorie 1 soient fournis pour la réception du public comme pour tous les autres collègues, y compris les télétravailleurs.

La CGT déplore qu'il ne soit pas possible de mettre à disposition de tous les collègues des masques de catégorie 1 dès le 11 mai.

Les horaires

Les plages horaires seront élargies (7h-20h) afin de permettre des déplacements en dehors des heures de pointe.

Les plages obligatoires seront assouplies, de même que le temps de travail réalisé. Il pourra être rehaussé au module horaire journalier (comme au moment des grèves) ou donner lieu à la saisie d'une mission.

La journée continue sera autorisée.

Au CAD la direction a réaffirmé son accord de principe pour l'installation de badgeuses au RDC ou au 1^{er}. La mise en place a été interrompue en raison du Covid.

DUERP

Le DUERP sera adapté. Les travaux seront prorogés jusqu'en fin d'année. Finalisation des travaux début 2021 ; les travaux engagés restent valides mais peuvent être enrichis par les enseignements de la crise sanitaire.

La restauration

En l'absence de cantine, les agents mangent à l'extérieur ou sur leur poste de travail. Le régime indemnitaire (17,50 euros) reste en vigueur tant que les cantines ne sont pas ouvertes.

Au CAD : le restaurant continue de fonctionner avec de nouvelles règles.

A Issy : des plats sont à emporter la première semaine. A Neuilly la restauration collective rouvre également avec application des précautions sanitaires. RIE et cantine INSEE : en cours d'étude. Les chefs de service informeront les agents des possibilités de restauration.

Les agents des services de contrôle (vérificateurs)

Ils peuvent être sollicités pour apporter leur aide à d'autres services dans un premier temps.

La CGT a demandé le respect des métiers et rappelé le principe du volontariat.

La situation des agents « nomades » au regard de l'application de l'ordonnance du 15 avril 2020 (retenue de jours ARTT et de congés)

La CGT a dénoncé la démarche consistant à placer prioritairement en ASA les vérificateurs alors même qu'ils ont continué pendant le confinement à travailler sur leurs dossiers ou, dans certains cas, sur des missions prioritaires. En outre les agents qui se sont séparés de leur portable en réponse aux sollicitations de la direction pour aider les services en PCA se voient également « remerciés » en étant placés d'office en ASA. Rappelons que le placement en ASA induit la retenue maximale de congés et jours ARTT en application de l'ordonnance.

Nous avons demandé que le travail des vérificateurs (et cela vaut aussi pour les huissiers et évaluateurs domaniaux) soit reconnu.

La direction a annoncé la neutralisation de la période pour les collègues qui ont donné leur ordinateur. Elle a expliqué que le travail sous toutes ses formes (étude des comptes, participation au PCA...) serait pris en compte comme du télétravail d'une manière « qui aie du sens et qui soit juste ». La direction a fait état de sa volonté d'harmonisation.

Prenant acte de ces réponses, avec les agents concernés, nous serons attentifs à la suite donnée à leur demande de considération et de justice.

Les congés

Suite à la diffusion d'une note en date du 5 mai, l'ordonnance du 15 avril entraînant le prélèvement autoritaire de jours RTT et de congés va être appliquée.

Les congés d'été seront accordés en priorité aux agents ayant travaillé pendant le confinement. Les congés devront probablement être fractionnés, une durée de 4 semaines ne sera pas toujours envisageable.

La CGT s'insurge contre cette ordonnance qui institue le vol de nos congés. Le confinement a été une période difficile pour tous, qui n'a rien à voir avec des vacances !

C'est une véritable épreuve psychologique.

Le confinement est une démarche d'effort national, qui se trouve au final sanctionnée par le prélèvement autoritaire de congés ou d'ARTT !

Le déconfinement à la DGFIP comme dans tout le pays s'annonce porteur de tous les dangers. Les conditions dans lesquelles va s'engager le retour dans les services et leur caractère précipité suscitent de vives inquiétudes. La CGT invite les collègues à ne prendre aucun risque, à veiller au respect de leurs droits et à s'assurer que toutes les garanties de sécurité soient intégralement réunies. La CGT se tient à disposition des agents pour faire valoir leurs droits en cas de difficultés.